



Bilan VOIC 2018-2023

**Résultats des calculs d'indicateurs
ciblés pour présentation sur la
période quinquennale**



Contenu du bilan

- Engagement pris en 2013 de présenter un bilan quinquennal de certains indicateurs de VOIC
- 10 indicateurs

Indicateurs présentés



1. Superficies de travaux sylvicoles sans récolte ayant un minimum de 15 ha
2. Superficie des milieux humides d'intérêts (MHI)
3. Ruisseaux intermittents avec modalités du RADF sur 20 m en amont
4. Infrastructures conformes au *Guide des saines pratiques*
5. Coupes partielles comprenant des legs biologiques
6. Coupes totales comprenant des legs biologiques
7. Reboisement en essences exotiques ou hybrides
8. Récolte et préparation de terrain conforme au *Guide des saines pratiques en pentes*
9. Préparation de terrain conforme aux balises des *guides sylvicoles*
- 10.1 Superficies traitées en EPC/Nettoisement avec modalités fauniques : superficie traitée
- 10.2 Superficies traitées en EPC/Nettoisement avec modalités fauniques : blocs résiduels

Comment sont établies les cibles?

- Plusieurs cibles visent une atteinte à 100 %
 - Il aurait été inacceptable ou impossible de viser en deçà dans plusieurs cas
 - En raison de la réglementation ou parce qu'on ne veut pas accepter d'emblée une marge de manœuvre. On vise à respecter les mesures en tout temps
- Plusieurs indicateurs évaluent les opérations
 - Il est normal que surviennent occasionnellement des cas problématiques
 - Les cas rencontrés permettent d'améliorer les processus de planification et de suivi en continu

Que fait-on en cas de non-conformité?

- Dépendamment de la gravité de la situation
 - Communication avec l'entreprise (avis de non-conformité)
 - Visites sur le terrain avec l'entreprise pour diminuer l'interprétation terrain
 - Demande d'action corrective
 - Pénalité contractuelle
 - Dossier d'infraction (enquête, poursuite, amende)
 - Rappel en rencontre de démarrage ou rencontre de bilan
- Dans certains cas, le bilan présente les résultats avant que des correctifs aient été demandés/complétés
- Chaque cas problématique est analysé afin de s'assurer qu'un avis de non-conformité soit transmis et que les suivis nécessaires pour les travaux correctifs soient réalisés

Indicateurs suivant le respect de l'exclusion de la récolte

- Plusieurs indicateurs demandent d'éviter certaines zones (par ex. pentes fortes, sols minces ou humides, etc.)
- Plusieurs sources de données peuvent donner des résultats différents. Le jugement terrain est privilégié
- Des imprécisions GPS peuvent amener à « grignoter » une zone à exclure, mais le dépassement va généralement dans l'autre sens (on en laisse plus qu'on empiète)

1. Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles non commerciaux

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Réalisation des travaux sylvicoles sans récolte	Limiter l'impact de la dispersion des travaux sylvicoles	Pourcentage de la superficie des chantiers ayant un minimum de 15 ha de travaux sylvicoles sans récolte	95 %	99,4 %	98,1 %	99,8 %

Source de données : PRAN TSNC 2018-2022

PRAN TSNC : Programmation annuelle des activités de récolte des travaux sylvicoles non commerciaux (incluant la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement, le nettoyage)

Récolte par COS complets qui regroupe les chantiers. Enjeu moins important

VOIC Travaux sylvicoles en révision

2. Superficie des milieux humides d'intérêt (MHI)

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Altération des fonctions écologiques remplies par les milieux humides et riverains	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de la superficie des milieux humides d'intérêt (MHI) protégés	12 % des MHI de l'UA	99,2 %	99 %	99,7 %

Source de données : RATF 2018-2022

RATF : Rapport d'activités technique et financier

11262 et 11263 : Pas de récolte dans les MHI, seulement des imprécisions GPS. La cible est considérée conforme

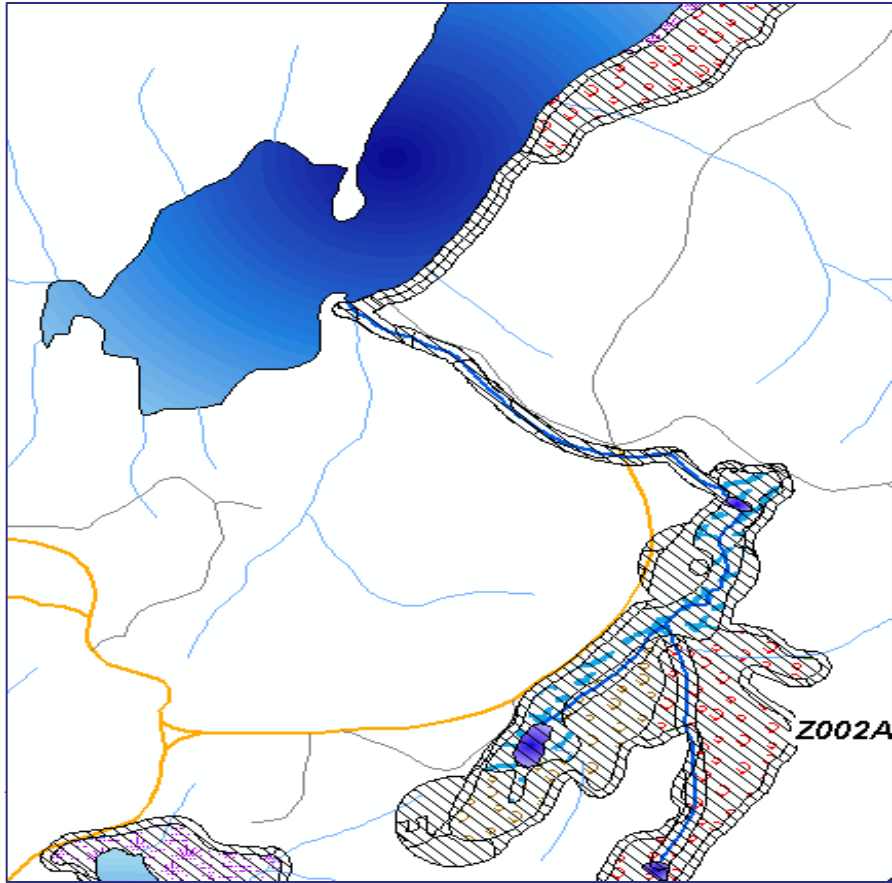
11161

- RATF 2018 : 0,2 ha récolté dans un MHI
- RATF 2021 : 0,14 ha récolté dans un MHI
- RATF 2022 : 0,22 ha récolté dans un MHI

Validation confirme que les milieux humides n'ont pas été affectés

Proposition de reformuler la cible : 100 % des MHI de l'UA (correspond à 12 % de MH de l'UA + zones tampon)

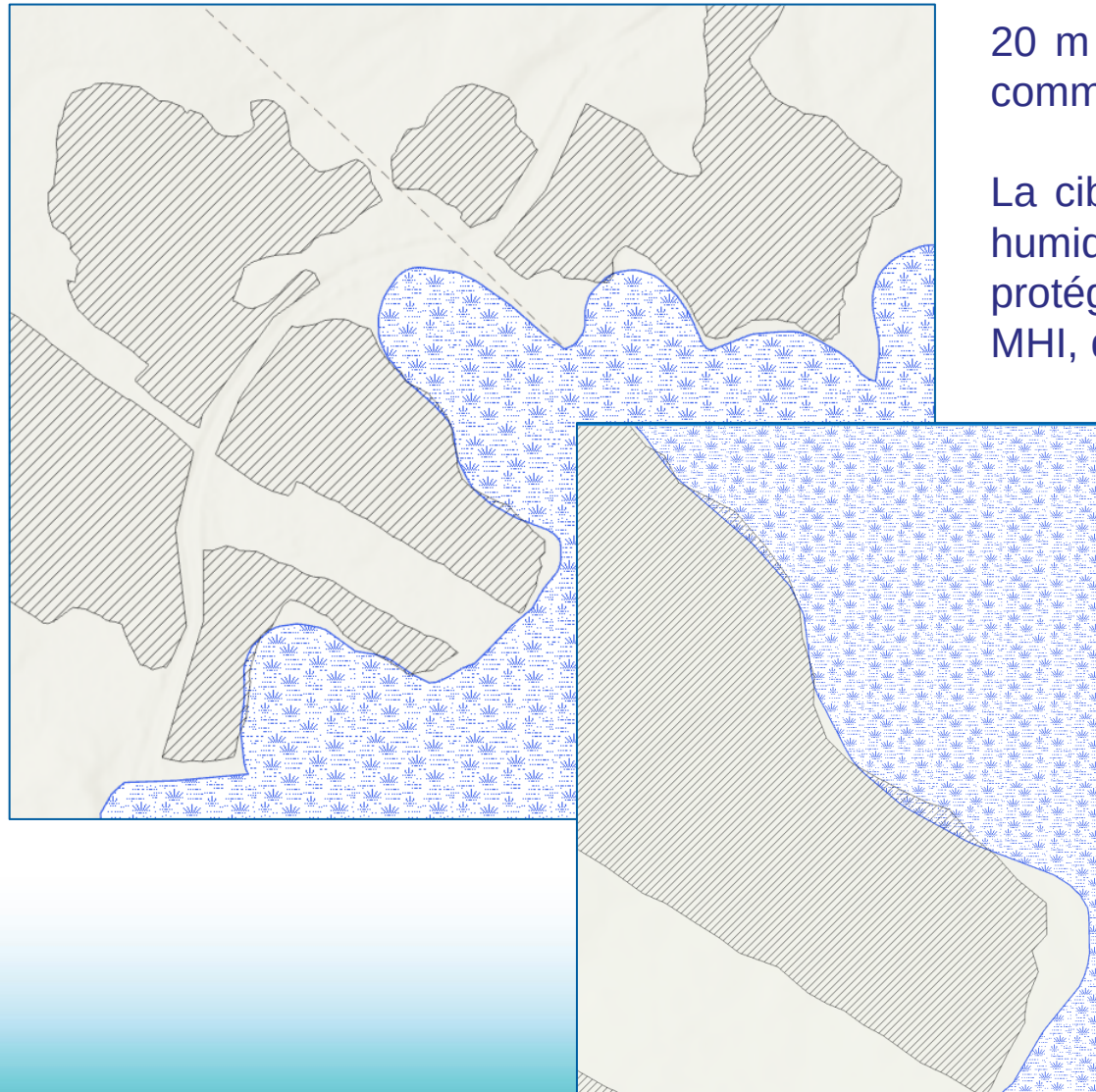
2. Superficie des milieux humides d'intérêt (MHI)



Rappel : Une zone tampon de 20 m a été ajoutée autour des milieux humides avant leur désignation comme milieu humide d'intérêt

Corridors de connexion de 40 m

2. Superficie des milieux humides d'intérêt (MHI)



20 m de grignotés, mais va dans un sens comme dans l'autre

La cible est de protéger 12 % des milieux humides de chaque UA. Ceux-ci sont protégés. On vise à protéger 100 % des MHI, qui incluent les zones tampons

-  Secteur récolté
-  Milieu humide d'intérêt

3. Ruisseaux intermittents avec modalités du RADF sur 20 m en amont

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier.	Pourcentage des ruisseaux intermittents avec modalité du RADF sur une longueur de 20 m en amont de la partie visible, le long de son axe principal	100 %	100 %	96,2 %	92,9 %

Source de données : Années de récolte 2018-2022

11262

- 2020 : 68 % – Non conforme

11263

- 2018 : 94 % – Cas limite
- 2020 : 68 % – Non conforme

Résultats de 100 % pour les 3 UA pour les deux dernières années

4. Infrastructures conformes au *Guide des saines pratiques*

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Qualité du milieu aquatique	Protéger les milieux aquatiques, riverains et humides en améliorant les interventions forestières et l'aménagement du réseau routier	Pourcentage de chemins et d'infrastructures conformes au Guide des saines pratiques en voirie forestière et installation de ponceaux (planification et opérations)	100 %	89,8 %	94,7 %	88 %

Source de données : Années de récolte 2018-2022

Le *Guide des saines pratiques* encadre seulement l'installation/restauration de traverses de cours d'eau (ponts/ponceaux). Ce sont les suivis réglementaires qui ciblent les chemins et les coupes forestières

5. Coupes partielles comprenant des legs biologiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de disponibilité de certaines formes de bois mort entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage de superficie de coupes partielles irrégulières comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité dans les peuplements dominés par les feuillus nobles	20 %	98 %	N/A	N/A

Source de données : RATF 2018-2022

- Pas de planification de récolte dans les peuplements de feuillus nobles pour la 11262 et la 11263

6. Coupes totales comprenant des legs biologiques

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Structure interne des peuplements et bois morts	Réduire les écarts de disponibilité de certaines formes de bois mort entre la forêt actuelle et la forêt naturelle	Pourcentage des superficies de récolte totale comprenant une rétention de legs biologiques représentatifs du peuplement traité	20 %	29,6 %	20,6 %	20,6 %

Source de données : RATF 2018-2022

7. Reboisement en essences exotiques et hybrides

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Protection de la biodiversité dans un contexte d'intensification de la production ligneuse	Limitier les impacts de l'utilisation des essences exotiques et hybrides	Pourcentage de superficies reboisées en essence exotiques ou hybrides	Maximum 5 %	0 %	0 %	0 %

Source de données : RATF 2018-2022

- Afin de traiter cet enjeu, la direction régionale n'a commandé aucun plant d'essences exotiques ou hybrides depuis 2013.
- En 2020, surplus du mois de l'arbre et des forêts : 15 000 plants résineux, dont 4 800 plants d'épinette de Norvège (EPO) mis en terre dans la 11262 (**de base**, correspond à environ 3,3 ha).
- La superficie des UA en essences exotiques à l'origine est de 1,3 % pour la 11161, de 1,1 % pour la 11262 et de 0,9 % pour la 11263.

8. Récolte et préparation de terrain conforme au *uide des saines pratiques en pentes*

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Maintien des fonctions écologiques des sols forestiers	Protéger les sols en pentes de plus de 30 %	Pourcentage des travaux sylvicoles de préparation de terrain réalisés conformément au <i>Guide des saines pratiques en pente</i>	100 %	93,3 %	99,2 %	93,4 %

Source de données : RATF 2018-2022

Pentes de plus de 30 %

- Assurer la régénération
- Éviter de circuler avec de la machinerie sur une bande de 8 mètres le long des cours d'eau intermittents
- Ne pas faire de double passage (scarifiage)
- Prévoir des coupes d'hiver sur sols fragiles (sol mince ou terrain humide susceptible à l'orniérage)
- Remise en production des sentiers primaires, des tracés réalisés pour le débardage et des jetées (éviter le cas d'érosion)



9. Préparation de terrain conforme aux balises des *Guides sylvicoles*

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Maintien des fonctions écologiques des sols forestiers	Protéger les sols en pentes de plus de 30 %	Pourcentage des travaux sylvicoles de préparation de terrain réalisés conformément aux principes et aux balises des guides sylvicoles	100 %	100 %	99,6 %	100 %

Source de données : RATF 2018-2022

11262 : Un secteur d'intervention non conforme. Aucun impact sur les sols minces ou humides détectés

Exigence d'aucune préparation de terrain en sol mince ou humide. Le contrôle du scalpage est exigé dans les directives opérationnelles

10.1 Surfaces traitées en EPC/Nettoyement avec modalités fauniques : Surface traitée

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée Qualité de l'habitat du lynx	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée et du lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoyage) avec modalité de mitigation faunique : superficie traitée	100 %	91,5 %	94,0 %	100 %

Source de données : RATF 2018-2022

- Les quatre éléments à évaluer du guide d'application :
 - Essences rares
 - Arbres fruitiers
 - Arbrisseaux
 - Îlots feuillus
- Non applicable dans la zone caribou et dans les AIPL
- Les résultats annuels par unité d'aménagement varient entre 80 % et 100 %
- Des plans correcteurs ont été mis en place par Rexforêt lors des non-conformités
- Mise à jour du guide de mitigation faunique (2024)

10.2 Surfaces traitées en EPC/Nettoisement avec modalités fauniques : Blocs résiduels

Enjeu	Objectif	Indicateur	Cible	Résultat		
				11161	11262	11263
Qualité de l'habitat de la gélinotte huppée	Prendre en compte les besoins particuliers de la gélinotte huppée et du lynx lors de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré	Pourcentage des superficies traitées (éclaircie précommerciale et nettoyage) avec modalités de mitigation faunique: blocs résiduels	100 %			
Qualité de l'habitat du lynx		1. Pourcentage de la superficie conservée en blocs	1. 20 % de blocs conservés	100 %	99 %	89 %
		2. Pourcentage de la superficie des chantiers comprenant 10 % de blocs conservés	2. 100 %			

Source de données : RATF 2018-2022

- Deux années où une UA n'atteint pas à 100 %
- 11262 : Report des travaux affecte l'atteinte des cibles pour des raisons de mécanique de calcul. [Correction du calcul dans le nouveau guide](#)
- 11263 : Un chantier (54 ha en nettoyage) sans blocs de mitigation. Pas de possibilité d'ajout de blocs à proximité



Conclusion

- Les cas problématiques sont détectés et les suites permettent d'améliorer l'application des VOIC
- Révision importante à achever pour 2028 pour s'assurer du caractère opérationnel du suivi
- Bien choisir les indicateurs (clairs, mesurables, répondent à l'enjeu, adéquation avec les données récoltées et les outils disponibles, etc.)
- Cible de 100 % est bonne, permet de cibler les cas problématiques